



Comment participer à l'Enquête nationale

Si vous désirez faire part de votre histoire dans le cadre de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, voici ce que vous devez savoir :

- *Le processus comporte six étapes.*
- *L'Enquête nationale repose sur les principes suivants : processus axé sur les participants, collaboratif, holistique et empreint de compassion.*
- *Les familles, les survivantes et les proches disposent de plusieurs choix afin de raconter leur histoire dans un contexte rassurant et sécuritaire.*

1) Inscription

Le processus commence au moment où vous décidez de participer et de communiquer avec nous. Il y a cinq façons de s'inscrire à l'Enquête nationale pour raconter l'histoire de vos proches ou votre propre parcours de survivante de la violence.

- Par téléphone, sans frais : 1-844-348-4119
- Par télécopieur : 604-775-5009
- Par la poste, à l'adresse : C.P. 500, Station A, Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 2N3
- Par courriel, à l'adresse : profile@mmiwg-ffada.ca
- En personne, lors d'une des visites communautaires qui aura lieu avant l'audience dont la date sera affichée sur notre site Web

Lorsque vous communiquez avec nous, veuillez préciser votre nom, votre numéro de téléphone, votre adresse courriel et l'endroit où vous vous trouvez afin que nous puissions vous joindre.

Actuellement, la période d'attente pour recevoir un premier courriel ou appel d'un membre de notre équipe de la santé, qui planifiera une rencontre téléphonique.

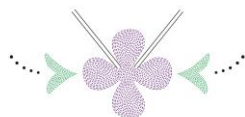
2) Première communication et conversation initiale

Vous parlerez d'abord à un membre de l'équipe de la santé. Cette étape est importante, car elle nous permet de recueillir des renseignements de base afin de mieux comprendre comment vous appuyer tout au long du processus qui vous amènera à raconter votre histoire. Lorsque vous serez prête, nous vous transférerons à un membre de l'équipe des services juridiques afin de passer à la prochaine étape du processus.

3) Raconter votre histoire



Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls



Un membre de l'équipe juridique communiquera avec vous par la suite. Cet avocat vous aidera à préparer votre témoignage le mieux possible. Il pourra aussi aider les familles et les survivantes à obtenir les documents nécessaires (rapports du coroner, de la police ou de la Couronne) afin que votre vérité soit racontée le mieux possible.

Il y a divers moyens de raconter votre histoire :

- Devant un commissaire, lors d'une audience communautaire publique;
- Devant un commissaire, lors d'une audience privée confidentielle;
- Dans un cercle, avec des membres de votre famille, ou d'autres familles, de proches et de survivantes, devant un commissaire;
- Devant un responsable de la consignation des déclarations, en privé, sans commissaire (le commissaire lira votre déclaration et en tiendra compte dans la rédaction de ses conclusions et recommandations).
- Au moyen d'une expression artistique (œuvre d'art, chanson, poème, vidéo, enregistrement audio) que vous aurez préparée.

4) Préparation

Vous parlerez ensuite à un membre de l'équipe des relations communautaires. Ce dernier travaillera avec vous pour planifier le moment où vous raconterez votre histoire. Il vous aidera, par exemple, à organiser vos déplacements pour participer à une audience communautaire ou rencontrer un responsable de la consignation des déclarations.

5) Raconter votre vérité

Des rencontres communautaires auront lieu partout au pays. Vous aurez alors l'occasion de parler devant un ou plusieurs commissaires, en public ou en privé. On vous remettra un horaire de l'audience afin que vous sachiez à quel moment vous parlerez devant le commissaire. Les responsables du soutien en santé et un membre de notre équipe des services juridiques vous accompagneront tout au long du processus. Vous aurez également la possibilité, si vous le désirez, de participer aux cérémonies traditionnelles d'ouverture et de clôture.

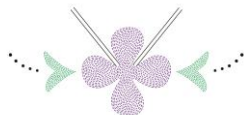
6) Suivi

Une fois que vous aurez raconté votre vérité aux responsables de l'Enquête nationale, l'équipe de la santé assurera un suivi pour répondre à vos besoins et vous appuyer.

Lorsque vous aurez terminé les six étapes, nous aimerions que vous nous parliez de votre expérience dans le cadre de l'Enquête nationale. Nous pourrions ainsi mieux comprendre votre expérience, améliorer nos processus et reconnaître les mesures qui favorisent la résilience et la force afin de faire de l'Enquête nationale sur les femmes



Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées
National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls



et les filles autochtones disparues et assassinées un processus d'émancipation qui appuie la guérison.

**Si vous avez besoin de parler à quelqu'un immédiatement, appelez notre ligne de soutien ouverte
24 h/24, sept jours sur sept, au numéro :**

1-844-413-6649 (services offerts en anglais, en français, en cri, ojibway et inuktitut).